Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM10122520-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 25
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 2 décembre 2025
Date de publication : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix décembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – Jean-Michel EVANNO – François EZANNO – Isabelle GESREL – Jérôme FALQUERO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Marcel LE HELLAYE – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jérôme ROUILLON – Laure SIMON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Richard DUMONT à Claude LE QUELLENEC
- Jocelyne LE SAEC à Martine DI GUGLIELMO
- Coralie COUGOULAT à Marie-Pierre LE CHEVILLER

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM10122520-DE

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de créer, à compter du 1er janvier 2026, un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à 31.5/35ème,

- de modifier, à compter du 1erjanvier 2026, la quotité des postes suivants : un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle de 28/35ème à temps complet, deux postes d'adjoint d'animation de 32/35ème à temps complet, un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe de 28/35ème à temps complet, un poste d'adjoint technique de 25/35ème à 28/35ème,

- de supprimer, à compter du 1er janvier 2026, un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et un poste d'agent de maîtrise principal.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN

Fabrice VELY